



Le **24 MAI 2018**

## Déclaration d'intention du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de la région Nouvelle-Aquitaine

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) a été instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014. Il doit être décliné en région en un Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Son élaboration est pilotée par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), présidée conjointement par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

Conformément à l'article L. 122-1 du code forestier, nous vous informons que le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est en cours d'élaboration pour la région Nouvelle-Aquitaine. Les informations sont disponibles sur les sites internet de la Préfecture de région, de la DRAAF et du Conseil régional :

- lien Préfecture de région : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Environnement/Programme-regional-de-la-Forêt-et-du-Bois>
- lien DRAAF : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Programme-Regional-de-la-Forêt-et>
- lien Conseil régional : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/concertations-pour-co-construire-nouvelles-politiques-regionales/programme-regional-foret-bois-prfb.html>

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Elle sera publiée sur les sites internet de la Préfecture de région, de la DRAAF et du Conseil régional. Elle sera affichée dans les locaux de la préfecture de région.

Le Préfet de région

Didier LALLEMENT

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET